

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christine Donald

<https://www.cadre21.org/membres/b46ac82379dd47185d89e284>

Date d'obtention : 2024-03-26 17:27:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il y a des étapes préliminaires à suivre qui font partie de la méthode Sexto. Ces étapes consistent à parler à la personne du signalement et à la victime pour pouvoir bien examiner la situation. C'est important de bien poser des questions en remplissant la grille d'évaluation de l'incident pour déterminer les intentions. Une autre étape importante est de vérifier l'information avec d'autres jeunes impliqués ou des témoins. Ceci devrait être fait un témoin à la fois seul. C'est très important de dire aux jeunes témoins de ne pas parler de l'incident avec d'autres jeunes. On veut protéger la victime et sa vie privée. C'est après cette étape que nous pouvons déterminer s'il s'agit d'activité malveillante et de nature criminelle qu'il faudrait contacter le service de police et ne pas remplir la grille d'évaluation. S'il s'agit de la pornographie, on devrait confisquer le téléphone. Une fois que nous avons parlé aux jeunes instigateurs (toujours importants de bien protéger les jeunes qui fournissent de l'information) nous pouvons maintenant décider si c'est une intention impulsive ou malveillante. A ce moment il ya des étapes à suivre quand c'est une intention impulsive et des étapes quand c'est une intention malveillante. La méthode sexto nous permet à travers le kit d'évaluer la situation pour pouvoir informer le service de police. De plus, si nous croyons que l'intention est malveillante, il faut informer immédiatement le service de police qui prendra ensuite la charge de l'intervention. A tout moment qu'il y a de la pornographie juvénile, c'est important de confisquer le téléphone temporairement. La méthode Sexto protège aussi la confidentialité des jeunes et agit d'une façon rapide afin de pouvoir éviter que ça se propage. A tout moment, si nous pensons que c'est une intention d'acte criminel, il faut contacter la police immédiatement.

Les étapes de la méthode sexto nous aident à déterminer si c'est un acte de nature impulsif ou malveillant et ensuite suivre les démarches nécessaires.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans les trois situations, je retiens que c'est important de bien évaluer l'incident pour pouvoir identifier la nature. Les témoins sont importants pour vérifier l'information. Dans les différentes mises en situation nous pouvons différencier quand c'est un acte impulsif et comment poursuivre à travers les étapes mais quand même aviser la police et la DPJ. Dans une mise en situation malveillante, la police devrait être appelée tout de suite et la police complète l'intervention. Au moment qu'il y a de la pornographie juvénile, le téléphone doit être confisqué temporairement. Nous ne devons jamais regarder les photos. Dans les deux cas, les parents doivent être avisés. Je retiens aussi quand tout temps il faut rassurer la victime et agir rapidement pour éviter la diffusion des photos ou vidéos et préserver l'identité de chaque jeune.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est celle de vérifier les informations des jeunes impliqués ou des témoins de l'incident. Ceci pourrait être délicat car il faut protéger la vie privée de la jeune victime et s'assurer de ne pas parler de l'incident avec les autres. Il faut ensuite s'assurer de prendre l'information dans les brefs délais et encourager la jeune victime à adopter une attitude positive envers elle-même. Il faut aussi soutenir la victime et voir s'il y a de l'aide psychologique qui serait requise.